



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.2/1
18 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité
dans la politique commerciale

Genève, 10 et 11 mars 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Intégration des questions de parité dans la politique commerciale.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1. Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/EM.2/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3. Intégration des questions de parité dans la politique commerciale

3. Le thème de la réunion d'experts a été approuvé par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement le 29 août 2008. La réunion d'experts analysera tout d'abord l'influence des politiques commerciales sur l'émancipation et les conditions socioéconomiques des femmes, ainsi que leur impact sur les inégalités entre hommes et femmes. Elle servira ensuite à examiner différentes stratégies pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les politiques commerciales.

4. Les politiques commerciales ont souvent un fort effet de redistribution, aussi bien entre les secteurs économiques qu'entre les individus. Elles peuvent ouvrir des perspectives pour l'émancipation des femmes, mais elles peuvent aussi créer des contraintes lorsqu'elles perturbent les marchés sur lesquels les femmes exercent une activité. C'est la raison pour laquelle les questions de parité doivent être prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales. En évaluant les répercussions sur les questions de parité, les décideurs peuvent orienter les politiques commerciales de façon qu'elles facilitent l'émancipation et une amélioration des conditions socioéconomiques des femmes, tout en évitant d'aggraver les disparités entre hommes et femmes.

5. En dépit de ces disparités, la mondialisation et la libéralisation du commerce sont souvent supposées n'avoir pas d'incidences sur les questions de parité hommes-femmes. De ce fait, les priorités nationales pour les politiques commerciales et les négociations commerciales sont généralement fixées sans aucune analyse de ces questions. L'intégration des questions de parité dans la politique commerciale doit se traduire par: a) une évaluation des incidences que les politiques commerciales et la libéralisation du commerce pourraient avoir sur les conditions socioéconomiques des hommes et des femmes, en supposant que différents secteurs et groupes à l'intérieur d'un pays seront touchés différemment; et b) la formulation ultérieure de politiques commerciales et une libéralisation progressive du commerce qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes.

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi deux notes thématiques. La première, consacrée à l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale, offre des pistes de réflexion sur les relations entre politique commerciale et parité, propose des moyens efficaces d'intégrer les questions de parité dans la politique commerciale et avance

quelques recommandations. La seconde aborde les relations entre commerce et parité en présentant sept études de cas. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/EM.2/2 Intégration des questions de parité dans la politique commerciale

TD/B/C.I/EM.2/3 Intégration des questions de parité dans la politique commerciale: études de cas.

Point 4. Adoption du rapport de la réunion

7. La réunion d'experts devrait contribuer à une meilleure compréhension des facteurs qui permettent aux femmes de bénéficier de la politique commerciale et de l'intégration du commerce ou, à l'inverse, qui les en empêchent. Cela aidera à concevoir des politiques et des programmes tenant compte des incidences négatives possibles de la politique commerciale sur les femmes et pouvant garantir que la politique commerciale contribue à une prospérité partagée. Une attention croissante est accordée à l'intégration des questions de parité dans la politique commerciale dans de nombreux programmes multilatéraux d'assistance technique, tels que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Dans l'Accord d'Accra, il est demandé à la CNUCED de «renforcer ses travaux sur les liens entre le commerce et les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'égalité entre hommes et femmes» (par. 96 d)).

8. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquels ils auront été reçus. Ils devront être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED, à M^{me} Simonetta Zarrilli, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 (0) 22 917 5622; courriel: simonetta.zarrilli@unctad.org.
